

Nature du poste : Conseiller pédagogique généraliste de circonscription Circonscription BOURGES 2 (REP+)

Référence :

Circulaire Missions des conseillers pédagogiques du premier degré

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 parue au B.O n° 30 du 23 juillet 2015

Le poste est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription concernée.

Qualifications requises : CAFIPEMF

Compétences souhaitées :

- Capacité à former et accompagner les enseignants dans toutes les disciplines et dans les différents cycles de l'école primaire ;
- Capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service ;
- Capacité à se rendre disponible et à être réactif ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie et d'une bonne organisation ;
- Capacité rédactionnelle et de synthèse ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des structures du 1er et 2nd degré ; du référentiel de l'Education Prioritaire
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'Education nationale (réunions en lien avec les réseaux d'éducation prioritaire, en lien avec la Cité Educative, ...)
- Capacité à être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique ;
- Bonne maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de communication.

Nature des missions confiées :

- Assister l'Inspecteur de l'Education Nationale et accompagner la mise en œuvre du projet de circonscription ;
- Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations de la circonscription, et des formations REP+
- Participer à la formation et au suivi des enseignants stagiaires (PES) et des néo-titulaires (T1 et T2) ; à la conception et à la mise en œuvre des formations auprès des enseignants exerçant en Education Prioritaire

- Aider à l'élaboration et à l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe ;
- Participer à l'impulsion d'actions ;
- Répondre aux sollicitations des enseignants de la circonscription dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi du parcours des élèves.

Modalités d'exercice :

Les enseignants souhaitant postuler devront au préalable prendre contact auprès de Madame Urien-Laurent, inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription Bourges 2.

02 36 08 20 49

ce.ien18-bourges-2@ac-orleans-tours.fr

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, au format numérique à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher aux deux adresses ci-dessous pour le **19 mars 2023** :

mouvement18@ac-orleans-tours.fr

adasen-mat18@ac-orleans-tours.fr

Les candidats seront contactés pour participer à un entretien avec une commission qui aura lieu **entre le 22 et le 30 mars 2023**.